



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 57720

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la taxation au taux plein de TVA appliquée aux produits dérivés du cacao, notamment le chocolat, considérés comme des produits de luxe alors qu'ils sont des produits de consommation courante comme les autres produits alimentaires. Il lui demande quels sont les critères qui justifient cette taxation au taux de 19,6 % qui est un handicap certain pour les artisans et commerçants spécialisés dans ces fabrications de produits à base de cacao.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57720

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1519